



Le projet de Campus virtuel rencontre un succès bien réel

HAUTES ÉCOLES • *Le programme d'encouragement de la Confédération pour l'enseignement à distance fait un tabac: une bonne centaine de propositions de cours via Internet ont été déposées à Berne. Démarrage en automne 2000.*

PASCAL FLEURY

A l'heure où les Universités suisses, submergées d'étudiants, sont obligées d'organiser certains de leurs cours dans des salles de spectacles et des cafétérias, l'enseignement à distance via Internet s'annonce comme une alternative inespérée. Plutôt que de s'entasser dans l'anonymat d'auditoires bondés, les étudiants suivront bientôt les cours magistraux confortablement installés devant leur ordinateur, et converseront directement avec leurs professeurs par écrans interposés.

BERNE INJECTE 30 MILLIONS

Désireux de donner une forte impulsion aux Nouvelles Technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans le domaine des Hautes Ecoles (universités, EPF, HES), le Conseil fédéral a proposé la mise en œuvre du programme «Campus virtuel suisse». Le 8 octobre dernier, le parlement y a répondu favorablement, acceptant une enveloppe de 30 millions de francs pour la période 2000-2003. Cette somme est réservée aux projets des universités. Les cantons sont appelés à s'engager dans une mesure appropriée (30-50%). Quant aux EPF et HES, elles participeront aux projets à leurs propres frais.

Une mise au concours a aussitôt été lancée: elle a eu un grand succès puisqu'une bonne centaine d'esquisses de projets ou de déclarations d'intention ont été déposées jusqu'au délai du 30 novembre. Après sélection par un comité de pilotage, une première série de dix à quinze projets d'importance devrait démarrer à la fin de l'été 2000, avec une dotation financière de l'ordre de 15 millions de francs. La seconde tranche est réservée à des projets ultérieurs, à des mandats d'études complémentaires ou encore à l'extension de projets en cours. Elle fera l'objet d'une nouvelle mise au concours.



Le Campus virtuel suisse proposera sur Internet des cours entiers, inscrits dans les plans d'études officiels.

KEYSTONE

En principe, chaque projet financé dans ce programme devra viser la réalisation d'un cours pouvant être suivi à travers le réseau Internet, et comprenant la présentation de la matière enseignée, des exercices, séminaires ou travaux pratiques, des possibilités d'aide en ligne et des procédures d'évaluation (auto-évaluation et examens). Les projets concerneront de préférence des filières suivies par un grand nombre d'étudiants. Ces cours devront s'insérer dans les plans d'études des écoles partenaires, souligne Jean-Marc Barras, en charge du dossier à la Confédération universitaire suisse: «Ils seront reconnus dans le cursus officiel.»

S'inscrivant dans un processus visant à promouvoir la «société de l'information», le Campus

virtuel suisse offrira aux étudiants une véritable mobilité virtuelle, soit la possibilité de participer activement à des processus d'apprentissage et de suivre à l'écran des cours entiers, de qualité reconnue. Pour être sélectionnés, les projets devront reposer sur une coopération entre plusieurs Hautes Ecoles et pouvoir s'insérer dans un contexte national et international. Ils s'appuieront sur une équipe pluridisciplinaire, associant aux spécialistes du domaine enseigné des personnes qualifiées sur le plan des nouvelles technologies et de la pédagogie. Les projets plurilingues seront les bienvenus. Les étudiants européens pourront suivre ces cours on-line, une fois validés par leur propre université. Dans le champ des Hautes Ecoles

spécialisées, les projets pourront également concerner la formation continue et le transfert de technologies.

LABEL «CAMPUS VIRTUEL»

L'offre de formation à distance visera principalement trois objectifs: le renforcement de l'interactivité dans l'apprentissage avec un recentrage sur l'étudiant, la promotion des collaborations interuniversitaires et la production de matériel didactique de haute qualité permettant d'améliorer la compétitivité de la place universitaire suisse. La création d'un label «Campus virtuel suisse» est prévue. Ce certificat, attribué aux projets de qualité, devrait faciliter leur diffusion au-delà des frontières helvétiques. PFY

De nombreux projets déjà mis en œuvre

Les Hautes Ecoles helvétiques n'ont pas attendu le lancement du «Campus virtuel suisse» pour développer des projets faisant appel aux Nouvelles Technologies de l'information et de la communication (NTIC). La plupart d'entre elles ont même créé des centres ou unités pour plancher sur la question.

Le site Internet «edutech.ch», géré par l'Université de Fribourg et soutenu par l'Office fédéral de l'éducation et de la science ainsi que par la Conférence universitaire suisse, a déjà recensé 140 projets mis en œuvre par 16 Hautes Ecoles suisses... et la liste n'est pas exhaustive.

A l'enseigne de l'Université de Fribourg, par exemple, 8 projets sont annoncés. Ces expériences, lancées entre 1996 et 99, et qui se contentent parfois d'un support CD-ROM, concernent des disciplines aussi variées que la médecine, l'informatique, le droit, la psychologie ou la statistique. Un cours virtuel de comptabilité, donné aux étudiants fribourgeois durant l'année académique 1997/98, a été primé aux Etats-Unis. Il a été suivi également par des étudiants espagnols, japonais et américains. L'Université de Genève, pour sa

part, compte 16 projets sur le site «edutech.ch». Dont un enseignement à distance de la théologie, qui fonctionne depuis octobre 1998. Ce projet offre la possibilité de préparer une licence en théologie grâce à l'utilisation de divers supports d'Internet: e-mail, hypertexte, audio (cours enregistrés en RealAudio), forum hypernews, etc. La présence des étudiants à Genève n'est nécessaire qu'une fois par année pour les examens et une session intensive. Pour une personne disponible à plein-temps, la licence à distance peut s'effectuer en 4 ans. Un système de brevets et de crédits a été mis au point; il permet une grande souplesse, puisque les études peuvent être étendues jusqu'à une durée maximale de 8 ans.

Autre exemple, avec l'Université de Zurich, qui doit faire face à une surpopulation étudiante. L'Alma mater envisage de transmettre par Internet un certain nombre de cours magistraux dans les disciplines les plus prisées, soit le droit, l'économie et les sciences humaines. Le projet pourrait se réaliser pour la rentrée 2001. Les étudiants n'ayant pas tous leur propre PC, des accès à Internet supplémentaires de-

vraient être aménagés dans l'Université.

NOMBREUX CENTRES

Pour mettre au point tous ces projets, encourager les nouvelles technologies et seconder les facultés dans l'application de ces nouveaux moyens d'enseignement, les Hautes Ecoles se sont dotées de centres spécialisés. C'est le cas du centre «Nouvelles technologies et enseignement» (NTE), à l'Uni de Fribourg, qui organise régulièrement des séminaires à l'intention des professeurs et assistants. «Nous fournissons également des conseils techniques et pédagogiques aux enseignants de l'Université et contribuons à la réalisation de supports de formation multimédias», explique Jacques Monnard, collaborateur au centre NTE.

Autre exemple: l'unité «Technologies de formation et d'apprentissage» (TECFA), à l'Uni de Genève, qui a monté un des tout premiers serveurs Web de Suisse (en 1992) et fête ce mois ses 10 ans.

L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne est également active dans le domaine, en particulier au travers du Laboratoire d'en-

seignement assisté par ordinateur (LEAO) et de la Chaire de pédagogie et didactique (CPD).

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

En plus des Hautes Ecoles, plusieurs institutions se sont spécialisées dans la formation à distance. Ainsi, l'école «Formation postgrade en informatique et télécommunications» (FPIT), dont l'antenne romande est à Yverdon-les-Bains, propose une partie de ses cours on-line, via le réseau RNIS SwissNet. Et depuis 1995, le Centre romand d'enseignement à distance (CRED), à Sierre, propose aux francophones des possibilités de formation universitaire avec diplômes français ou canadiens, des cours de formation continue ainsi que des cours d'entreprises. Les relations humaines n'y sont pas oubliées: chaque étudiant bénéficie de l'assistance d'un tuteur dans son cheminement pédagogique. PFY

1 <http://www.edutech.ch>
Autres sites Internet sur le sujet:
<http://www.virtualcampus.ch>
<http://www.unifr.ch/nte/welcome.html>
<http://tecfa.unige.ch>
<http://diwww.epfl.ch/w3leao>
<http://www.epfl.ch/CPD/PageEnseignement.html>
<http://www.ndit.ch>
<http://www.cred.vsnnet.ch>

Accord de coopération policière avec la Macédoine

CRIMINALITÉ • *De retour de Macédoine, Ruth Metzler a rappelé le rôle central joué par ce pays.*

A Skopje, la cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP) a rencontré les ministres de l'Intérieur, Pavle Trajanov, et de la Justice, Vlado Kambovski. «Nous avons assuré au Gouvernement macédonien notre appui en matière de lutte contre le crime organisé et la criminalité économique», a-t-elle précisé. Concrètement, un groupe de fonctionnaires macédoniens a été invité en Suisse afin de participer à un séminaire de formation en février 2000. L'ouverture, le 1^{er} janvier, de l'am-

bassade helvétique à Skopje devrait aussi être l'occasion d'approfondir la collaboration entre les deux pays.

La question du retour volontaire des Albanais du Kosovo réfugiés en Suisse a également été évoquée. Leur rapatriement reste assuré «par la route ou par les airs», a rappelé M^{me} Metzler. Concernant les quelques dizaines de Macédoniens séjournant illégalement en Suisse, le DFJP a demandé à Skopje de leur délivrer une autorisation de retour dans leur pays. ATS

Un centre de formation de l'armée ouvre ses portes

Le Centre de formation de l'armée a ouvert ses portes hier à Lucerne en présence du conseiller fédéral Adolf Ogi. Il formera environ 2000 officiers et 90 instructeurs chaque année et pourra également être utilisé à des fins civiles. L'armée réalise un vieux rêve avec l'ouverture de ce centre: une formation centralisée pour les cadres, dans un complexe à la technologie moderne. L'école formera des officiers d'état-major et des commandants. Elle dispensera des stages de formation d'état-major général et des cours stratégiques et pratiques.

«TOURNÉ VERS LE FUTUR»

Il s'agit d'un pas important sur le chemin de l'armée du futur, a déclaré le conseiller fédéral Adolf Ogi. Vu que le centre s'ouvre également aux cadres civils, cela permettra d'instaurer une meilleure compréhension entre armée et économie, selon lui. Pour le conseiller fédéral, le centre est un symbole des qualités que devrait offrir à l'avenir le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS): «Ouvert, coopératif, tourné vers le futur et conscient des risques».

La réforme «Armée 95» a rendu le projet possible. Lucerne a posé sa candidature pour la réalisation du centre et a remporté la mise au concours. En septembre 1996, la population du canton a accepté un crédit de 75 millions de francs. La Confédération a pris en charge 70% des coûts.

Les travaux ont commencé il y a deux ans et demi. Ils ont porté sur la restauration et la transformation de la caserne de l'Allmend, ainsi que sur la construction d'un bâtiment supplémentaire. Ce dernier comprend des salles de projection et de théorie, un restaurant et des bureaux destinés au corps enseignant.

Le crédit de 75 millions ne sera probablement pas entièrement épuisé. Le centre devrait coûter près de 72 millions de francs, selon les derniers calculs disponibles. Le canton de Lucerne utilisera lui aussi cette installation comme centre civil de formation et d'instruction. Le commandant du centre est le divisionnaire Jean-Pierre Badet. La décoration du centre a été assurée par une artiste vaudoise, Sylvie Defraoui, de Vufflens-le-Château (VD). Son projet avait été sélectionné parmi ceux de 80 créations. ATS

L'indemnisation des victimes de Louxor est réglée

ACCORD À L'AMIABLE • *Un «Fonds Louxor» doté de 4,8 millions de francs sera créé.*

Plus de deux ans après le massacre de Louxor, la question de l'indemnisation des victimes est définitivement réglée. Les personnes et les institutions concernées ont signé l'accord à l'amiable prévoyant la création du «Fonds Louxor», doté de 4,8 millions de francs. Les premières indemnités seront versées en automne 2000.

RESPONSABILITÉ RECONNUE

La Convention relative au règlement des conséquences financières de l'attentat en Egypte a été conclue jeudi. Les voyageurs Hotelplan et Imholz, 127 personnes lésées, les assurances sociales CNA et AVS/AI, huit assurances privées et 16 cantons l'ont signée. Son point central est la création du «Fonds Louxor» auquel les voyageurs et leurs assureurs versent 4,8 millions de francs. Ce montant couvrira les dommages qui ne le sont pas encore. «Hotelplan et Imholz marquent ainsi leur solidarité avec les victimes, sans que cela ne constitue une reconnaissance de leur responsabilité», a précisé le Département fédéral de justice et police.

JUSQU'AU 9 MARS 2000

Les personnes lésées par l'attentat – qui avait coûté la vie à 58

personnes, dont 36 Suisses, le 16 novembre 1997 – peuvent communiquer leurs prétentions au «Fonds Louxor» jusqu'au 9 mars 2000. Celles qui n'ont pas signé la convention peuvent encore y adhérer dans le même délai. Une commission répartira la somme entre les personnes lésées selon les principes en vigueur en matière de responsabilité civile. Les prestations seront versées en automne 2000. Une réserve de 720 000 francs est constituée pour les dommages imprévus. L'indemnisation des victimes de Louxor sera achevée à la fin 2001.

La conclusion de la convention a été facilitée par le fait que les assureurs sociaux et les cantons concernés réduisent fortement leurs prétentions récursoires. Les assureurs privés renoncent pour leur part à toutes prétentions.

La Confédération participe aux dépenses extraordinaires auxquelles les cantons doivent faire face en raison de l'attentat. Elle leur allouera cette année encore une aide financière supplémentaire de 820 000 francs. Une nouvelle aide de l'ordre d'un tiers des dépenses cantonales est prévue en 2000. Au total, les cantons ont versé 2,45 millions de francs à titre d'aide aux victimes d'infractions. AP